

lement, vous le rédigez de manière à obtenir le plus de recettes possibles, mais le but du Gouvernement devrait être d'obtenir un revenu tout en aidant la production nationale. Vous pouvez appeler cela, si vous le voulez, de la protection incidente ou une mesure purement protectrice. Je suis convaincu que c'est là la vraie politique que ce pays doit adopter-faire en sorte de produire et de fabriquer nous mêmes autant que cela nous est possible ce dont nous avons besoin.

J'ai dit que chaque fois que le Gouvernement s'est écarté de la politique suivie par ses prédécesseurs, il s'est fourvoyé. C'est là une accusation assez sérieuse. J'aimerais entendre mon honorable ami le ministre de la Justice, qui a représenté Bothwell dans la Chambre des Communes, et qui vient d'une circonscription qui d'ordinaire a été considérée comme riche, expliquer comment il se fait qu'il ait acheté du maïs à raison de 10 sous le boisseau. J'ai compris qu'il a dit que c'était du maïs en épis. Je veux une explication sur ce point. Quelle était la cause qui faisait que ce grain se vendait à raison de 10 sous le boisseau. Était-il endommagé ?

L'honorable M. MILLS : Non.

L'honorable M. McCALLUM : Mon honorable ami voudrait-il me dire comment il se fait qu'il s'est ainsi vendu moyennant dix sous le boisseau ?

L'honorable M. MILLS : J'ai parlé du maïs qui était expédié et vendu à Windsor.

L'honorable M. BOULTON : En épis ?

L'honorable M. MILLS : Oui.

L'honorable M. BOULTON : A raison de dix sous par boisseau ?

L'honorable M. MILLS : Oui, du maïs venant des Etats de l'ouest.

Mon honorable ami de Essex (M. Casgrain) connaît je crois, les faits mieux que moi.

L'honorable M. CASGRAIN : Je sais que les cultivateurs, apportent là ce grain en épis. Il est placé dans l'élevateur où il est écallé. Il est apporté par les cultivateurs et non pas importé des Etats.

L'honorable M. McCALLUM : Peu m'importe qu'il soit produit au Canada ou importé des Etats-Unis, cela ne me fait aucune différence. Cela démontre seulement que, lorsque le Gouvernement a placé le maïs sur la liste des articles admis en franchise, il a par là même fait baisser le prix à dix sous par boisseau. Cela ressort clairement du langage du ministre de la Justice ; c'est ce qu'il m'a dit.

L'honorable M. SCOTT, *Secrétaire d'Etat* : Soit, pour le maïs non écallé.

L'honorable M. McCALLUM : Oui, le maïs en épis. Un boisseau de maïs en épis pèse soixante et douze livres. Un boisseau de maïs écallé égale 56 livres. Nous savons cela, et l'action du Gouvernement actuel, en s'écartant de la politique suivie par ses prédécesseurs, a eu pour résultat d'obliger les cultivateurs tout le long des rives de l'Erié, même de Sarnia au fort Erié, et sur une profondeur de cinquante milles, à vendre leur maïs à raison de dix sous par boisseau.

L'honorable M. MILLS : Et il en était de même l'année précédente, en 1895.

L'honorable M. McCALLUM : L'honorable ministre peut chercher des excuses autant qu'il le voudra.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : On ne peut pas excuser cela.

L'honorable M. McCALLUM : C'est là l'un des points sur lesquels les ministres ont abandonné la politique suivie par leurs prédécesseurs. Je suppose que c'est là le moyen qu'ils ont pris pour aider les cultivateurs, et voilà pourquoi l'on devrait, dit-on, leur accorder du mérite.

Mon honorable ami qui a proposé l'adoption de l'Adresse dit que les ministres devraient avoir du mérite pour l'aide qu'ils ont accordée au peuple du Canada. Quelle aide lui ont-ils accordée ? Aucune. Le ministre du Commerce, parlant à Toronto disait : " Nous ne prétendons pas avoir été cause que le prix du blé s'est élevé à un dollar du boisseau, mais il y a eu là coïncidence." J'ai une bonne mémoire. Je me rappelle de plusieurs coïncidences. Je me souviens du temps où le grand parti de la Réforme était au pouvoir dans les deux